



*Conseil Municipal*

-----

*Séance du 2 juillet 2020*

-----

*Procès-Verbal*

-----

**Début 20h40**

## I. Désignation du secrétaire de séance.

M. BRAVO LERAMBERT, candidat, est désigné à l'unanimité.

## II. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Le Procès-Verbal, joint à l'ordre du jour, est approuvé à la majorité (abstention de Mmes MARTIN, PÉJU et de MM. ARAUJO LAFITTE et GONDRON).

M. MARCHAND passe la parole à M. IRAÇABAL pour la présentation des différents documents budgétaires.

## III. Budget M49 (eau et assainissement).

### - Compte de gestion du percepteur

Pas de commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

### - Compte administratif 2019

M. MARCHAND sort de la salle pour le vote. Pas de question, il est adopté à l'unanimité.

M. MARCHAND rentre dans la salle après le vote.

### - Fixation du montant des surtaxes eau et assainissement

Mme MARTIN fait état de ce qu'une bonne partie des travaux d'assainissement est finie donc une augmentation des surtaxes n'est effectivement pas justifiée surtout au cours des événements actuels liés à la crise sanitaire.

M. IRAÇABAL confirme que les taxes ne font pas l'objet d'une augmentation autre que la référence à l'indice.

M. MARCHAND ajoute que cette référence à l'indice est prévue dans le contrat, ce serait de la démagogie de le nier.

M. IRAÇABAL rappelle qu'en 2019 il y a eu une baisse du prix de l'eau de plus de 60%.

M. MARCHAND note avec intérêt la position de Mme MARTIN, quand il faudra voter une hausse d'impôt en conseil communautaire.

Plus de commentaire, le compte administratif est adopté à la majorité, MMES MARTIN, PÉJU et MM. ARAUJO LAFITTE et GONDRON votent contre.

### - BP 2020

Mme MARTIN demande le calendrier des travaux du futur rond-point du Mont de Pô.

M. MARCHAND répond que le département avait prévu la fin en juillet 2020 mais du retard a été pris du fait du confinement. Il faut essayer de finir avant le gel.

Plus de commentaire, le BP2020 est adopté à la majorité. MMES MARTIN, PÉJU, MM. ARAUJO LAFITTE, GONDRON votent contre.

## IV. Budget M14 (général)

- Compte de gestion du percepteur

Pas de commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

- Compte administratif 2019

M. IRAÇABAL rappelle que le compte administratif n'est que le reflet du budget primitif voté l'année dernière.

M. MARCHAND souhaite ajouter que l'on reporte plus en section de fonctionnement que d'habitude car il faut s'attendre à une chute des recettes liée à des charges très fortes supplémentaires.

Mme MARTIN demande le détail de certains articles.

M. IRAÇABAL rappelle que ces questions ont été vues dans le détail lors de la Commission Finances à laquelle M. GONDRON a assisté.

M. MARCHAND ajoute que les détails de ces articles ne devraient pas surprendre les anciens Maires adjoints puisque le compte administratif n'est que le reflet d'un budget que ces anciens maires adjoints ont voté et dont l'un deux l'a même présenté.

M. ARAUJO LAFITTE demande si pour la maison acquise par la Commune à côté de la Mairie, la majorité accepterait des propositions de l'opposition.

M. MARCHAND répond par l'affirmative et propose de l'évoquer en commission d'aménagement.

M. MARCHAND sort de la salle pour le vote. Pas de question, il est adopté à la majorité. (Abstention de MMES MARTIN, PÉJU, MM. ARAUJO LAFITTE, GONDRON).

M. MARCHAND rentre dans la salle après le vote.

- Fixation des taux d'imposition

Pas de commentaire, adopté à l'unanimité.

- BP 2020 dont subventions aux associations et frais de représentation des élus

Mme MARTIN souhaite intervenir à propos de la crise sanitaire. Il est prévu au BP une augmentation de dépenses de 314 000€ par rapport à l'année dernière. A combien sont évaluées les pertes de recettes ?

M. IRAÇABAL répond qu'aujourd'hui nous sommes à 108 000€ de dépenses liées à la crise sanitaire.

M. MARCHAND ajoute que la gestion du risque est compliquée. Les pertes de recettes sont difficiles à évaluer : les droits de mutation vont baisser, des taxes ne vont pas être payées et il peut aussi y avoir un coût social. D'ailleurs le département a lancé un fonds de secours très important.

Mme MARTIN demande le détail de certains articles.

Les subventions aux associations sont votées à part.

Mme MARTIN demande si pour les associations nous avons le nombre de godviciens adhérents par rapport au nombre total.

M. MARCHAND répond par l'affirmative que la Commune demande des comptes rendus très précis.

M. LAFFITTE, MMES PÉJU, COCHINARD qui est salariée mais ne souhaite pas participer au vote, ne prennent pas part au vote.

Les subventions sont accordées à l'unanimité.

Les frais de représentation du Maire et des élus sont votés à part.

Pas de question, ils sont votés à l'unanimité.

Les frais de formation des élus sont votés à part.  
Pas de question, ils sont votés à l'unanimité.

Au final, Le BP est voté à la majorité, MMES MARTIN, PÉJU, MM. ARAUJO LAFITTE, GONDRON votent contre.

#### V. Budget M14 (annexe- centre ville)

- Compte de gestion du percepteur  
Pas de commentaire, il est voté à l'unanimité.

- Compte administratif 2019  
M. MARCHAND sort de la salle pour le vote.  
Pas de commentaire, il est voté à l'unanimité.

M. MARCHAND revient dans la salle après le vote.

- BP 2020  
M. ARAUJO LAFITTE demande ce qu'il en est du projet de logements rue Blanche.  
M. IRAÇABAL répond que ce projet a fait l'objet de plusieurs commissions d'aménagement au précédent mandat.  
M. ARAUJO LAFITTE demande combien de logements il y aura.  
M. MARCHAND répond qu'il en aurait environ 75.  
M. ARAUJO LAFITTE demande s'ils seront privés ou publics.  
M. MARCHAND répond que ce seront des logements privés. Il y a dans le même temps la construction de 28 logements sociaux près de la Roselière.  
M. ARAUJO LAFITTE prétend qu'il y aura donc une augmentation conséquente de la circulation.  
M. MARCHAND répond que la commune a tous les flux : le nombre de véhicules, la vitesse et les horaires. Il faut faire attention aux annonces intempestives. En effet, la perception de la vitesse par exemple peut être différente de la vitesse elle-même. Nous allons réfléchir à définir une zone 30 réglementaire, en faisant en sorte de ramener la vitesse effective des véhicules à 30.

Plus de commentaires, le BP est adopté à l'unanimité.

#### VI. Budget M14 (annexe- Gambetta)

- Compte de gestion du percepteur  
Pas de commentaire, il est voté à l'unanimité.

- Compte administratif 2019  
M. MARCHAND sort de la salle pour le vote.  
Pas de commentaire, il est voté à l'unanimité

Après le vote, M. MARCHAND revient dans la salle.

- BP 2020

Mme MARTIN demande quel est le coût de fonctionnement de la MAM pour la commune.

M. MARCHAND répond qu'il est voisin de zéro

M. IRAÇABAL ajoute que le cout net de la construction est faible si l'on prend en compte les subventions reçues. Tout ceci pour un bâtiment aux dernières normes.

Mme MARTIN demande ce qu'il en est par rapport au fait que certains assistants maternels ne seraient pas de Gouvieux.

M. MARCHAND répond que ce qui compte c'est la garde des enfants de Gouvieux. Le service qui est rendu. Aujourd'hui il y seulement 3 enfants extérieurs qui sont gardés sur les 16 présents dans la MAM.

Plus de commentaire, le BP est voté à l'unanimité.

## VII- Crise sanitaire : mesures en faveur des entreprises : exonération des loyers de commerces, exonération des droits de place pour les commerçants du marché

M. MARCHAND rappelle que la loi n°2020-290 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid 19 a été publiée le 23 mars 2020. Elle contient une série de mesures exceptionnelles. Cette loi a été complétée par plusieurs ordonnances dont celle n°2020-316 du 25 mars 2020 qui prévoit une suspension des loyers des commerces affectés par la crise.

Des entreprises de Gouvieux, qui ont soit fermé soit réduit considérablement leurs activités vont être impactées par cette crise.

Afin de soutenir l'activité commerciale, à tout le moins la reprise, le Conseil Municipal a notamment autorisé Monsieur le Maire à :

- exonérer de leur loyer les commerces ayant fermé ou partiellement réduit leurs activités pour les mois de mars, avril et mai 2020.

Les commerçants cités étaient les suivants :

- Nicol, mosaïste
- Lemort, peintre
- De La Forge , émailleuse d'art,
- Frechet, céramiste,
- Lepetit, retoucheur
- Garage de la Mairie, garage Renault,
- Lecuyer, Photographe,
- L'Atelier, cadeaux, accessoires,
- L'Épicerie Italienne, épicerie,
- Demeure Autrement, décoration ameublement,
- L'Ardoise Café, brasserie

Cependant, un commerçant et un professionnel ont été oubliés :

Mme Dussard, psychologue et M.Dalby, le cordonnier.

M. MARCHAND ajoute qu'il ne faudra pas oublier l'ostéopathe qui sous loue à Madame Dussart. Il faudra donc indiquer à Madame Dussart de reporter l'annulation de loyer à son sous locataire.

M. MARCHAND propose donc au Conseil Municipal d'exonérer de leur loyer les commerces ayant fermé ou partiellement réduit leurs activités pour les mois de mars, avril et mai 2020.

Voté à l'unanimité.

Fin 22h50.